



A l'attention de
M. Pierre-Alexandre ANSTETT
Directeur Europe du Sud

M. Nicolas ROBERT
28 rue Gabriel Perri
63000 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 2 mars 2023

Objet : 23 mars 2023 : Négociations accord Intéressement

Monsieur Anstett,

Nous, membres du Syndicat Sud Michelin, souhaitons interpellier l'entreprise au sujet de l'accord d'intéressement actuellement en place, et en particulier sur les différences significatives qui existent entre les salariés clermontois et ceux des sites industriels.

En effet, nous avons constaté que les primes d'intéressement attribuées aux salariés des sites industriels sont bien inférieures à celles des salariés du siège social de Clermont-Ferrand. Alors que tous les salariés contribuent de manière équivalente à la réussite de l'entreprise, nous avons constaté des écarts significatifs de près de 20 % !

Nous estimons que cette situation est injuste et inéquitable, et nous demandons à la Direction de Michelin de prendre des mesures pour y remédier.

Tout d'abord, nous demandons que les montants des primes d'intéressement soient équivalents entre les salariés de tous les sites de l'entreprise. En effet, il est injuste que les salariés des sites industriels, qui sont souvent les moins bien payés, reçoivent des primes d'intéressement bien inférieures à celles d'une grande partie des salariés du siège social.

Nous demandons également que l'accord d'intéressement soit rendu plus transparent afin que chaque salarié puisse comprendre comment est calculé le montant de sa prime et être certain qu'il est traité de manière équitable par rapport à ses collègues.

Nous sommes convaincus que ces mesures permettront de réduire les écarts entre les salariés de Michelin, et contribueront ainsi à renforcer la cohésion sociale de l'entreprise.

Nous souhaitons aussi souligner que l'enveloppe globale allouée à l'intéressement a considérablement diminué ces dernières années, ce qui a causé de la frustration chez le personnel. Les salariés de Michelin travaillent dur pour contribuer à la réussite de l'entreprise et ils méritent d'être justement récompensés pour leurs efforts. Nous vous demandons donc d'augmenter l'enveloppe liée à l'intéressement afin que les primes attribuées soient à la hauteur des contributions de tous les salariés de l'entreprise. Cette augmentation contribuera à motiver les salariés de Michelin et à renforcer leur engagement envers l'entreprise. Nous vous appelons à considérer notre demande et à prendre les mesures nécessaires pour garantir que les salariés de Michelin soient récompensés de manière juste et équitable pour leur travail acharné et leur dévouement au quotidien.

En conclusion, il est essentiel, de prendre en compte les inégalités constatées entre les salariés de différents sites de l'entreprise en ce qui concerne les primes d'intéressement. Les salariés de Michelin méritent d'être récompensés de manière juste et équitable pour leur travail acharné et leur contribution à la réussite de l'entreprise. Il est donc nécessaire que les critères d'attribution des primes soient revus, que les montants soient équivalents pour tous les salariés de l'entreprise, et que l'accord d'intéressement soit plus transparent. De plus, il est crucial que l'enveloppe globale allouée à l'intéressement soit augmentée afin que les primes attribuées soient à la hauteur des contributions de TOUS ! En répondant à ces revendications, la Direction de Michelin contribuera à motiver les salariés et à renforcer la cohésion sociale. Nous vous invitons donc à considérer ces demandes dans le cadre de la négociation du nouvel accord d'intéressement et à agir en conséquence pour garantir que les salariés de Michelin soient traités de manière juste et équitable.

Veillez agréer, Monsieur Anstett, nos sincères salutations.

Pour le bureau National SUD Michelin



Nicolas ROBERT
DSC Adjoint SUD Michelin